

En ligne tous les mardis

29 novembre 2016

LA VIE ECONOMIQUE

- [Nouvelle baisse du chômage en octobre, 11 700 demandeurs d'emploi en moins](#)
- [Le budget 2017 passe l'étape de la première lecture à l'Assemblée](#)
- [Bruxelles veut annuler la dette des PME en difficultés](#)
- [Délais de paiement : la loi a changé](#)
- [En 2015, les riches ont été moins riches et les pauvres... moins pauvres](#)
- [Salaire des grands patrons : les règles se durcissent \(tout doucement\)](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [BTP : une carte pour lutter contre la fraude au travail détaché](#)
- [CFA : Le vote d'un amendement apporte un souffle temporaire](#)

FISCALITE

- [Fiscalité des entreprises: la France excelle en matière de... procédures](#)
- [Exil fiscal : les départs à l'étranger des contribuables aisés ne faiblissent pas](#)
- [Apple : le fisc français réclamerait 400 millions d'euros d'arriérés d'impôts](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Pourquoi Burger King vise 600 restaurants en France d'ici 2020](#)
- [Alstom signe un contrat de 31 millions d'euros pour le métro de Shanghai](#)
- [Au moins 780 postes menacés par la réorganisation d'Airbus](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Le chômage en octobre en Île-de-France](#)
- [Seine-Saint-Denis : en octobre, le chômage baisse de 0,1 %](#)
- [Seine-et-Marne : le chômage a augmenté de 0,1 % en octobre mais a baissé de 0,8 % depuis août](#)
- [Val-de-Marne : le chômage fait de la résistance](#)
- [Essonne : les chiffres du chômage repartent à la hausse](#)

- [Travail du dimanche : 500 postes à pourvoir aux Galeries Lafayette Haussmann](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [François Fillon : "Moi président", les 5 réformes qu'il prévoit](#)

LEGISLATION / RAPPORTS DIVERS

- [France, portait social. Insee Références – Editions 2016](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Nouvelle baisse du chômage en octobre, 11 700 demandeurs d'emploi en moins

Le 24/11/16, le ministère du Travail a publié les chiffres du chômage pour octobre 2016. Il en ressort que le nombre de demandeurs d'emploi a de nouveau baissé (- 0,3 %). Le nombre de demandeurs d'emploi en **catégorie A** (sans aucune activité) : il « a diminué de 11 700 par rapport au mois de septembre, soit une baisse de 0,3 % ». **Myriam El Khomri**, ministre du Travail : « Il s'agit de la plus forte baisse annuelle observée depuis mai 2008 (- 101 300 demandeurs d'emploi sans activité sur les 12 derniers mois, soit - 2,8 %) ». Le nombre des demandeurs d'emploi en **catégorie B** (avec une activité réduite courte) : - 1,3 % sur un mois ; en **catégorie C** (avec une activité réduite longue) : - 0,2 % sur un mois. **François Hollande**, président de la république : « La bataille [pour l'emploi est] longue [mais elle] porte ses fruits ». Pour rappel, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A avait baissé en septembre 2016 (- 1,9 % par rapport au mois d'août).

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20161124.OBS1688/nouvelle-baisse-du-chomage-en-octobre-11-700-demandeurs-d-emploi-en-moins.html#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20161124](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20161124.OBS1688/nouvelle-baisse-du-chomage-en-octobre-11-700-demandeurs-d-emploi-en-moins.html#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20161124)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 24/11/2106)

● Le budget 2017 passe l'étape de la première lecture à l'Assemblée

Le 22/11/16, l'Assemblée nationale a approuvé en première lecture le projet de budget pour 2017. **Le vote**. Pour : 287 voix, contre : 243, abstentions : 22. Les critiques de la droite : cette dernière conteste la « sincérité » de l'objectif d'un retour du déficit dans les clous européens. La critique du Front de gauche : il s'agirait d' « une doxa libérale ». Maintenant, le texte, « qui prévoit des baisses d'impôts pour les ménages et les entreprises, l'instauration du prélèvement à la source en 2018 ou une hausse des crédits pour l'emploi, la sécurité ou l'éducation », va être soumis au Sénat.

[http://www.challenges.fr/france/le-budget-2017-passe-l-etape-de-la-premiere-lecture-a-l-assemblee_439586#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20161122](http://www.challenges.fr/france/le-budget-2017-passe-l-etape-de-la-premiere-lecture-a-l-assemblee_439586#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20161122)

(Source : www.challenges.fr du 22/11/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Bruxelles veut annuler la dette des PME en difficultés

Le 22/11/16, la Commission européenne (CE) a rendu publique une proposition contenant une série de mesures destinées à soutenir les PME et TPE européennes. **La CE** : « [Il s'agit d']offrir aux entrepreneurs toutes les chances de se hisser parmi les plus grandes entreprises à l'échelle mondiale ». **Jyrki Katainen**, vice-président de la CE chargé de l'emploi : « Les start-up locales d'aujourd'hui pourraient devenir les succès mondiaux de demain. [...] Nous voulons aider les jeunes entreprises à rester et à se développer en Europe en les aidant à surmonter ce qui est souvent perçu comme des obstacles réglementaires ». **Les mesures proposées : 01)**- Développer des outils pour anticiper une éventuelle faillite, améliorer les procédures d'insolvabilité au sein des États-membres. **La CE** : « [L'entrepreneur] bénéficiera d'un "répit", limité à quatre mois, [...] de manière à faciliter les négociations et à permettre la réussite de la restructuration ». Les actionnaires minoritaires et les créanciers ne pourront pas intervenir dans ce processus. Pour rappel : 200 000 entreprises font faillite chaque année. **02)**- Faciliter une « deuxième chance ». Comment ? En permettant aux chefs d'entreprise en difficulté (risque de faillite, risque de licenciements) de restructurer leur société. Pour cela, les entreprises pourront être libérées de leurs dettes « après une période maximale de trois ans ». **L'Association for Financial Markets in Europe** (AFME, association pour les marchés financiers en Europe), qui regroupent des banquiers d'affaires européens, a salué cette mesure. **Simon Lewis**, président de l'AFME : « C'est un grand pas dans le cadre du projet pour l'Union des marchés des capitaux, car elle s'adresse aux problèmes causés par les différentes procédures d'insolvabilité proposées au sein des pays de l'UE ». **03)**- Création d'un fonds paneuropéen de fonds de capital-risque. Le but : permettre aux entreprises un meilleur accès au financement. **La CE** : « [Il] fournira des investissements-clés, d'un montant maximal de 400 millions d'euros. [...] Et le ou les gestionnaires de fonds devront réunir au moins le triple auprès de sources privées, créant ainsi un potentiel d'au moins 1,6 milliard € de fonds de capital-risque ». **04)**- Revoir la fiscalité. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude :

simplification du système de TVA, relance de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS). Cette intervention de la CE est due à un contexte pour le moins morose, les jeunes entreprises connaissant des difficultés à exister et se développer. **Les Echos** : « *À peine une entreprise sur deux survit plus de cinq ans après sa création* ». **Vera Jourovà**, commissaire européenne chargée de la justice : « *Chaque année, 200 000 entreprises font faillite, générant ainsi la suppression de 1,7 million d'emplois* ». La proposition de directive est en cours d'approbation. Si elle était approuvée, les États-membres seraient alors « *tenus de l'appliquer, en s'efforçant d'atteindre les différents objectifs fixés* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/11/23/20005-20161123ARTFIG00123-bruxelles-veut-annuler-la-dette-des-pme-en-difficultes.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 23/11/2016)

● Délais de paiement : la loi a changé

Un point sur la loi Macron (loi de croissance du 06/08/2015) dont le but est de régler les problèmes des retards de paiement entre entreprise et client. Rappelons que **les retards de paiements** sont, en 2016, en moyenne de 12 jours. **Les mesures : 01)-** Pour la loi Macron, le délai de paiement est de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, « *c'est-à-dire 60 jours nets de date à date. Par exemple, pour une facture datée du 2 avril, le paiement devra intervenir au plus tard le 2 juin* ». Une possibilité de dérogation : un délai plus long de 45 jours fin de mois peut être accordé « *s'il est expressément stipulé dans le contrat entre les entreprises et qu'il ne constitue pas un abus de la part de l'entreprise commanditaire* ». Une autre possibilité de dérogation : des délais plus longs peuvent exister dans certains secteurs qui présentent une forte saisonnalité de leurs ventes, comme le commerce des jouets, de l'horlogerie-bijouterie, du cuir, des équipements de sports d'hiver et de l'agroéquipement. Ces secteurs ont généralement conclu des accords interprofessionnels qui prévoient des délais de paiement plus longs. Toujours en ce qui concerne les délais, ces derniers peuvent être raccourcis quand les parties sont d'accord. **02)-** Alourdissement des sanctions. La DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) voit ses pouvoirs de sanctionner renforcés. Le montant minimum des amendes est désormais de 375 000 euros – amendes cumulables en cas de retards de paiement multiples. **L'Express** : « *Le projet de loi pour la transparence et la modernisation de la vie économique, dit loi Sapin 2, adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale, devrait porter le plafond des amendes à deux millions d'euros en cas de non-respect de la loi* ». **03)-** Renforcement des contrôles. S'applique maintenant aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes ((sociétés anonymes, sociétés par actions simplifiées et certaines sociétés commerciales) le décret du 27 novembre 2015 sur les nouvelles dispositions relatives aux délais de paiement maximum. **L'Express** : « *Conséquences : toutes les entreprises peuvent être contrôlées par la DGCCRF* ». Pour rappel : les commissaires aux comptes ont désormais l'obligation légale de transmettre à la DGCCRF un certain nombre d'informations sur les retards de paiement des entreprises au ministère de l'Economie. La publicité des sanctions infligées aux entreprises fautives devrait être encouragée (le "*name and shame*", pratique existant aux Etats-Unis). **04)-** Nomination d'un médiateur (décret du 14/01/2016). Ses missions : faciliter la résolution « *des différends d'ordre relationnel ou contractuel entre les entreprises privées (relation client-fournisseur) ou entre entreprises et donneurs d'ordre publics* ».

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/budget-financement/delais-de-paiement-quels-risques-si-on-ne-paie-pas-a-temps_1829663.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 23/11/2016, Marie Bain)

[Retour au sommaire](#)

● En 2015, les riches ont été moins riches et les pauvres... moins pauvres

Le 22/11/16, l'**Insee** a publié son *Portrait social 2016* de la France (voir notre rubrique **LEGISLATION / RAPPORTS DIVERS**, « *France, portrait social. Insee Références - Édition 2016* ». En ce qui concerne le niveau de vie des Français, il en ressort que les riches ont été moins riches et les pauvres moins pauvres. **L'Insee** : « *Sur la seule année 2015, les mesures nouvelles ont entraîné une hausse du niveau de vie de 0,5 % des 10 % des ménages les*

plus modestes et une baisse du niveau de vie de l'ordre de 0,2 % à 0,3 % des 30 % des ménages les plus aisés ». Les raisons : principalement les réformes appliquées aux prestations sociales. **01)-** Comme celle de la modulation des allocations familiales. Les allocations familiales ont été réduites pour les ménages les plus aisés, ce qui « a contribué à hauteur de 22 % à la réduction des inégalités ». **Le Figaro** : « Mais 590 000 foyers ont perdu à cette occasion 1 370 euros en moyenne, a calculé l'Insee. Aucune famille n'y a gagné ». **02)-** « La suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu à 5,5 % et la conjugalisation de la décote explique un tiers de la réduction des différences de niveau de vie, via la hausse du revenu disponible des ménages modestes concernés ». **03)-** La revalorisation de 2 % du RSA est à l'origine, elle, de 11 % de la diminution des inégalités. Les mesures qui ont touché tous les Français : La hausse des cotisations retraite « actée par la réforme Touraine a diminué de 2,5 milliards d'euros le revenu disponible total des ménages ». **Le Figaro** : « Une mesure qui "a un effet redistributif très faible car elle n'est pas ciblée", précise l'Insee. En clair, elle a touché les Français qu'ils soient riches ou pauvres ». <http://www.lefigaro.fr/consol/2016/11/23/20010-20161123ARTFIG00004-en-2015-les-riches-ont-ete-moins-riches-et-les-pauvres-moins-pauvres.php>
(Source : www.lefigaro.fr du 23/11/2016, Guillaume Guichard)

● Salaire des grands patrons : les règles se durcissent (tout doucement)

Le 24/11/16, **le Medef** et **l'Afep** (qui regroupe les grandes entreprises) ont rendu public leur « code de bonne gouvernance ». Sur fond de l'affaire Renault et de la rémunération de Carlos Ghosn. **L'Objectif** : obliger les conseils d'administration à examiner le résultat du vote des actionnaires en assemblée générale (AG) sur le salaire des grands patrons. Mais, si l'examen est obligatoire, les décisions des AG d'actionnaires restent seulement consultatives. Du coup, les conseils d'administration gardent la main. **Le Medef** : « Le code révisé introduit de nouvelles avancées sur la gouvernance (renforcement du rôle du conseil en matière de stratégie, dispositions sur l'indépendance des administrateurs, référence à la responsabilité sociétale des entreprises) et sur les rémunérations. [Il a] été simplifié pour aboutir à des normes de portée plus générale, en renforçant les principes et les règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, en réaffirmant le rôle du conseil d'administration en ce domaine. [...] Les taux très élevés de conformité au code Afep/Medef relevé par le Haut Comité de gouvernement d'entreprise dans son rapport annuel montrent l'efficacité de la régulation professionnelle. [...] La présente révision permettra de poursuivre et consolider ces progrès ». De son côté, **la loi Sapin 2**, qui a été adoptée le 08/11/16, va renforcer un peu plus le dispositif, « en rendant cette fois contraignante la prise en compte du vote des actionnaires sur les rémunérations versées aux dirigeants ». D'après **un amendement des députés**, qui a été ratifié par le Sénat : « Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués [devront faire l'objet d'une] résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires ». http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/remuneration-salaire/salaire-des-grands-patrons-les-regles-se-durcissent-tout-doucement_1853702.html
(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 24/11/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● BTP : une carte pour lutter contre la fraude au travail détaché

En décembre 2016, une quinzaine d'entreprises du BTP (bâtiment, travaux publics) vont tester une carte d'identification qui sera distribuée aux professionnels du secteur. Le but : limiter la fraude au travail détaché et faciliter les contrôles, notamment ceux effectués par les inspecteurs du travail. En 2017, cette carte devrait être étendue à tous les salariés du BTP. Sont concernées 500 000 entreprises et 2,5 millions d'employés. La carte comportera les éléments suivants : la photo, le nom, le prénom, le sexe, le nom de l'entreprise, le chantier sur lequel le salarié est affecté. Validité pour les intérimaires : cinq ans. Validité pour les travailleurs détachés : la durée du contrat de travail. Les deux régions qui seront en premier concernées en 2017 : la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie. La gestion de la carte a été confiée

par l'Etat à l'UCF (Union des caisses de France), union dont une des missions est de lutter contre le travail illégal dans le BTP. **La tribune** : « *Le coût de la carte a été fixé à 10,80 euros, que devront verser les entreprises à l'UCF pour couvrir les frais de gestion* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/biens-d-equipement-btp-immobilier/btp-une-carte-pour-lutter-contre-la-fraude-au-travail-detache-619856.html>

(Source : www.latribune.fr du 25/11/2015)

● **CFA : Le vote d'un amendement apporte un souffle temporaire**

Le 15/11/16, a été voté par le Sénat un amendement déposé par **la FNTR** (fédération nationale des transports routiers) et **le TLF** (union des entreprises transport et logistique de France). **Le problème** : les organisations patronales et syndicales du transport contestent les redressements infligés par les Urssaf qui assimilent congé de fin d'activité (CFA) et préretraite. **Le but de l'amendement** : « *écarter toute taxation pendant l'année 2017* ». **Alain Vidalies**, secrétaire d'Etat aux transports, avait déjà déclaré, à l'occasion du congrès de la FNTR, qu'il n'y aurait pas de redressement en 2017. **Florence Berthelot**, déléguée générale de la FNTR : « *Depuis plusieurs mois, nous avons agi auprès du gouvernement mais sans obtenir beaucoup d'avancées Avec l'Union TLF, nous avons pris l'initiative de déposer un amendement au Sénat afin de préciser – et non de modifier – le fait que la loi Fillon, qui fixe une taxe de 50 % sur les préretraites, ne s'applique pas sur les accords de branche et ne concerne donc pas le CFA* ». **Wk-transport-logistique** : « *Un nouvel amendement qui devrait reprendre les principales dispositions va désormais être rédigé par le gouvernement avant de passer en commission mixte (Sénat et Assemblée nationale) puis en deuxième lecture à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017* ». Le secteur du transport a donc obtenu un délai d'un an pour permettre le déroulement des négociations autour du CFA prévues dans l'accord-cadre du 20 avril. **Mme Berthelot** : « *Cette mesure nous donnera du temps pour engager les discussions de la seconde étape de la révision de la protection sociale qui concerne le CFA. Si l'amendement ne passe pas, les discussions, dans un contexte de redressements, ne pourraient pas se dérouler sereinement. Les entreprises voudraient sortir du dispositif. Or notre but n'est pas d'en sortir mais bien de le faire évoluer* ». **Les autres réactions des acteurs du transport**. **Jean-Marc Rivera**, secrétaire général adjoint de l'**OTRE** (organisation des TPE et PME du transport routier) : « *Bien que le temps imparti paraisse court, les enjeux s'avèrent importants et nous disposons d'une ligne directrice* ». Chez les syndicats : un communiqué commun des organisations syndicales (OS) **CFDT**, **CGT**, **FO**, **CFTC** et **CFE-CGC**, daté du 26/09/16, réaffirmait « *leur attachement au dispositif* ». L'ensemble des OS demandait ainsi aux « *autorités compétentes de faire cesser l'acharnement des Urssaf envers les salariés et les entreprises* ». **Wk-transport-logistique** : « *Elles affirment toutefois leur vigilance jusqu'à l'adoption en deuxième lecture de l'amendement ministériel* ».

<http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/97223/cfa-le-vote-d-un-amendement-apporte-un-souffle-temporaire.html>

(Source : www.wk-transport-logistique.fr du 23/11/2016)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Fiscalité des entreprises: la France excelle en matière de... procédures**

Le cabinet de consultants **PwC** et **la Banque mondiale** ont publié une étude sur la charge fiscale des entreprises, « *Paying Taxes* » (Payer des taxes). La France occupe la 63^{ème} place, devant le Japon, la Chine, l'Italie, « *grâce à ses bonnes performances* » en matière de remboursement de TVA et de contrôles fiscaux. **PwC** explique que « *les pays du monde entier continuent de progresser dans la simplification et l'allègement des charges fiscales qui incombent aux entreprises* ». **Philippe Durand**, avocat associé chez PwC Sociétés d'Avocats : « *[Si la France est] exemplaire au regard des critères relatifs à la gestion des impôts, elle reste à la traîne du classement en ce qui concerne le taux de pression fiscale* ». En ce qui concerne le taux d'imposition des entreprises, la France est classée au 88^{ème} rang, avec un taux d'imposition à 62,8 % des résultats commerciaux des entreprises, derrière l'Italie (62 %), la Belgique (58,7 %). C'est le taux le plus élevé d'Europe. **Le Figaro** : « *Dans*

le détail, ce sont surtout les cotisations sociales employeurs qui pèsent lourd. Elles comptent pour 53,5 % du total ». Le quotidien remarque cependant que « la France est particulièrement pénalisée dans ce classement du fait des complexités de son système fiscal. PwC a travaillé à partir d'une entreprise type, lui appliquant les taux d'imposition affichés par défaut. Or, la France se caractérise par un grand nombre d'exonérations de charges sociales et de niches ». **M. Durand** : « C'est une constante de la politique fiscale française que d'afficher des taux d'imposition généralement élevés dont les effets peuvent être atténués par des régimes dérogatoires dont le bénéfice est assorti de conditions particulières ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/11/23/20002-20161123ARTFIG00312-fiscalite-des-entreprises-la-france-excelle-en-matiere-de-procedures.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 23/11/2016, Guillaume Guichard)

● Exil fiscal : les départs à l'étranger des contribuables aisés ne faiblissent pas

Un rapport annuel du ministère des Finances, communiqué à Gilles Carrez, président LR de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, indique que les départs à l'étranger chez les foyers dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 100 000 euros sont désormais « une tendance lourde ». Ils ont augmenté en 2014 (4 100 départs, + 10 % en un an). Les départs connaissent une accélération depuis 2011. Le départ à l'étranger représente chaque année environ 0,6 % des foyers gagnant plus de 100 000 euros. **Les Echos** : « Mais compte-tenu de la concentration de l'impôt sur le revenu, le phénomène peut déjà avoir des incidences sur les recettes fiscales. Ces ménages représentent en effet près de 38 % des recettes de l'impôt sur le revenu. Et l'effet cumulatif joue ». Toutefois, toujours en 2014, le nombre d'expatriations chez les contribuables les plus fortunés (revenu supérieur à 300 000 euros) a légèrement baissé : 589 départs en 2014, contre 659 en 2013. Ce qui représente un peu plus de 1 % des foyers situés dans cette tranche de revenu. En ce qui concerne les revenus de plus de 700 000 euros, il y a eu 127 expatriations, dont 75 dans la catégorie des revenus supérieurs à 1 million d'euros. Ceux qui paient l'ISF. Les patrimoines de plus de 1,3 million d'euros : les expatriations sont en légère baisse en 2014 (784, contre 815 en 2013), « mais ils avaient augmenté de 10 % à 20 % par an depuis 2011 ». Les pertes : chaque année, c'est entre 15 et 30 millions d'euros de recettes d'ISF que ces départs font perdre à la France. Dans le détail : plus de 60 % des assujettis partis en 2014 déclaraient un revenu fiscal de référence supérieur à 100 000 euros ; environ 20 % déclaraient un patrimoine net supérieur à 4,5 millions d'euros. Enfin, on note que, chez les redevables de l'ISF, une hausse des retours (300 en 2014, contre 225 en 2013), « mais ils rapportent moins aux finances publiques : seulement 2,4 millions en 2014 ». **Les Echos** : « Le dernier indicateur permettant de mesurer l'exil fiscal est celui des déclarations d' "exit tax" (taxe de sortie, Ndlr), cet impôt recréé en 2011 qui frappe les plus-values latentes des candidats à l'expatriation. Son objectif, au départ, était de limiter l'exil temporaire de chefs d'entreprise voulant céder leurs participations dans des conditions fiscales plus avantageuses. Elle est devenue, par la suite, une taxe visant les contribuables les plus aisés tentés de partir pour des raisons fiscales ». Le nombre d'expatriations, à environ 400 déclarations, s'est stabilisé en 2014, après une forte hausse en 2012 et 2013. **Les Echos** : « Cela signifie que, en cumulé sur quatre ans, l'administration a enregistré près de 1 400 départs, la plupart étant des chefs d'entreprises. Près de 70 % d'entre eux déclaraient un revenu fiscal de plus de 100 000 euros ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0211524684690-exil-fiscal-les-departs-a-letranger-des-contribuables-aises-ne-faiblissent-pas-2045144.php>

(Source : www.lechos.fr du 23/11/2016, Ingrid Fueurstein)

[Retour au sommaire](#)

● Apple : le fisc français réclamerait 400 millions d'euros d'arriérés d'impôts

D'après un article de l'Express, le fisc français réclamerait 400 millions d'euros d'arriérés d'impôts à **Apple**. Il s'agirait d'un redressement suite à un contrôle fiscal portant sur les années 2011-2013. **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget, a « laissé entendre » à l'Assemblée nationale qu'Apple faisait bien l'objet de procédures fiscales : « Nous pouvons, de notre côté, contester les flux générés par les activités de cette société en France, qui ont

permis de constituer l'assiette fiscale ; je ne peux vous dire si nous le ferons, mais vous devez vous en douter. [...] Aujourd'hui, rien ne nous empêche de redresser les prix de transferts qui ont été pratiqués par Apple ». A la fin du mois d'août 2016, c'est la Commission européenne qui a décidé de faire payer à Apple 13 milliards d'euros, « en Irlande au titre d'un accord fiscal assimilé à une aide publique illégale ». D'autre part, fin 2015, Apple avait indiqué devoir payer 318 millions d'euros au fisc italien pour solde de tout compte, suite à une enquête ouverte en 2013 pour fraude fiscale. Apple n'est pas seule dans son cas, puisque **Google** a négocié fin janvier un accord avec le Royaume-Uni, qui a abouti au paiement de 172 millions d'euros d'arriérés d'impôts remontant jusqu'en 2005. **Les Echos** : « Accusés par certains de fraude fiscale, Apple et Google rétorquent, eux, qu'il s'agit d'optimisation fiscale et avancent que leurs pratiques sont conformes avec toutes les législations en vigueur ».

<http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0211523678812-apple-le-fisc-francais-reclamerait-400-million-deuros-darrieres-dimpots-2045109.php>

(Source : www.lesechos.fr du 23/11/2016)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Pourquoi Burger King vise 600 restaurants en France d'ici 2020

Burger King France, détenue principalement par le groupe Olivier Bertrand, possède actuellement 84 restaurants en France. En décembre 2015, l'enseigne a racheté Quick, soit 400 restaurants. Le but : transformer les anciens Quick en Burger King d'ici 2020. L'opération de transformation coûte 1,4 millions d'euros. **Jérôme Tafani**, vice-président et directeur général de Burger King France : « Cette conversion est compliquée pour certains franchisés mais le partage des frais est moitié-moitié. [...] Sur les 400 établissements Quick rachetés, nous allons en convertir entre 320 et 340. Le reste concerne une vingtaine de restaurants des deux enseignes qui se trouvent à proximité géographique les uns des autres. [...] Il y a aussi une cinquantaine de Quick halal, qui vont rester tels qu'ils sont actuellement, nous n'allons pas nous en séparer brutalement mais il n'y aura pas de Burger King halal. [...] Aucune décision n'a été [prise] pour ces restaurants. [...] [Burger King entend] aussi ouvrir en parallèle de nouveaux restaurants Burger King. [Nous visons] 600 restaurants en France et un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros à fin 2020 ». En 2020, 20 000 emplois devraient ainsi avoir été créés. Pour 2016 : 4 500 emplois, pour 2017 : 6 200. **M. Tafani** : « [A plus long terme, que ce soit] les food truck, les bars à Whopper comparables à ceux aux Etats-Unis [...] tout est envisageable mais sur le marché français, le groupe est un pré-adolescent comparé à d'autres enseignes ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/pourquoi-burger-king-vise-600-restaurants-en-france-d-ici-2020_439476#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161122](http://www.challenges.fr/entreprise/pourquoi-burger-king-vise-600-restaurants-en-france-d-ici-2020_439476#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161122)

(Source : www.challenges.fr du 22/11/2016, avec AFP)

● Alstom signe un contrat de 31 millions d'euros pour le métro de Shanghai

Alstom vient de signer un contrat avec la ville de Shanghai. Le contrat : fournir les systèmes de traction, de contrôle et de surveillance des trains pour 156 voitures du métro de Shanghai. Entrée en service en 2018. Montant du contrat : 31 millions d'euros. Si la plupart du matériel fourni sera fabriqué sur place, trois sites français du groupe seront néanmoins mis à contribution : Tarbes, Villeurbanne, Valenciennes.

<http://www.usinenouvelle.com/article/alstom-signes-un-contrat-de-31-millions-d-euros-pour-le-metro-de-shanghai.N466843#xtor=EPR-169&email=eric.tessier@urssaf.fr>

(Source : www.usinenouvelle.com du 22/11/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Au moins 780 postes menacés par la réorganisation d'Airbus

Deux syndicats ont donné des informations le 23/11/16 sur la réorganisation d'Airbus Group. Si les chiffres varient, les deux sont d'accord pour dire que cela va entraîner des suppressions de postes : 780 pour la CFTC, 1 000 pour FO. Avec, à la clé, la crainte de licenciements secs. Selon Les Echos, les estimations syndicales reposent sur des annonces faites lors de séances plénières du Comité d'entreprise. A l'heure où est écrit cet article, Airbus Group n'avait pas fait de commentaire.

[http://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/au-moins-780-postes-menaces-par-la-reorganisation-d-airbus_439627#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161123](http://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/au-moins-780-postes-menaces-par-la-reorganisation-d-airbus_439627#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161123)

(Source : www.challenges.fr du 23/11/2016)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Le chômage en octobre en Île-de-France

En l'Île-de-France, le chômage a légèrement augmenté en octobre : + 0,1 %, mais - 1,8 % sur un an. Le département du Val-d'Oise connaît la baisse la plus importante (- 0,6 %), et l'Essonne la hausse la plus importante (+ 0,2 %).

[http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/seine-saint-denis-en-octobre-le-chomage-baisse-de-0-1-24-11-2016-6370962.php#xtor=EREC-1481423606----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/seine-saint-denis-en-octobre-le-chomage-baisse-de-0-1-24-11-2016-6370962.php#xtor=EREC-1481423606----)

(Source : www.leparisien.fr du 24/11/2015)

● Seine-Saint-Denis : en octobre, le chômage baisse de 0,1 %

Au mois d'octobre 2016, le chômage a de nouveau baissé en Seine-Saint-Denis. C'est le deuxième mois consécutif que cela se produit. Le nombre de demandeurs d'emploi à fin octobre : en catégorie A (sans aucune activité) : 119 350 (contre 119 410 en septembre, - 0,1 %, -1,9 % sur un an). Toutes catégories confondues (A, B et C – ces deux dernières englobant les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite plus ou moins longue) : - 0,2 % sur un mois.

[http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/seine-saint-denis-en-octobre-le-chomage-baisse-de-0-1-24-11-2016-6370962.php#xtor=EREC-1481423606----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/seine-saint-denis-en-octobre-le-chomage-baisse-de-0-1-24-11-2016-6370962.php#xtor=EREC-1481423606----)

(Source : www.leparisien.fr du 24/11/2015)

● Seine-et-Marne : le chômage a augmenté de 0,1 % en octobre mais a baissé de 0,8 % depuis août

Au mois d'octobre 2016, le chômage a connu une légère hausse en Seine-et-Marne (65 550 demandeurs d'emploi, + 0,1 % sur un mois, - 0,8 % sur les trois derniers mois, - 2,1 % sur un an).

[http://www.leparisien.fr/melun-77000/seine-et-marne-le-chomage-a-augmente-de-0-1-en-octobre-mais-a-baisse-de-0-8-depuis-aout-24-11-2016-6371253.php#xtor=EREC-1481423602----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/melun-77000/seine-et-marne-le-chomage-a-augmente-de-0-1-en-octobre-mais-a-baisse-de-0-8-depuis-aout-24-11-2016-6371253.php#xtor=EREC-1481423602----)

(Source : www.leparisien.fr du 24/11/2016)

● Val-de-Marne : le chômage fait de la résistance

Au mois d'octobre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A dans le Val-de-Marne s'élevait à 75 210 (+ 190 personnes sur un mois). Sur les trois derniers mois, le département connaît cependant une baisse (- 0,6 %) ; idem sur un an (-1,6 %).

[http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-le-chomage-fait-de-la-resistance-24-11-2016-6371250.php#xtor=EREC-1481423489----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-le-chomage-fait-de-la-resistance-24-11-2016-6371250.php#xtor=EREC-1481423489----)

(Source : www.leparisien.fr du 24/11/2016)

● Essonne : les chiffres du chômage repartent à la hausse

Au mois d'octobre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi est reparti à la hausse en Essonne. Le nombre de chômeurs en catégorie A : 58 860 (+ 1,5 % sur un mois, + 0,2 % sur trois mois, + 0,1 % sur un an).

[http://www.leparisien.fr/essonne-91/essonne-les-chiffres-du-chomage-repartent-a-la-hausse-24-11-2016-6371205.php#xtor=EREC-1481423488----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/essonne-91/essonne-les-chiffres-du-chomage-repartent-a-la-hausse-24-11-2016-6371205.php#xtor=EREC-1481423488----)

(Source : www.leparisien.fr du 24/11/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Travail du dimanche : 500 postes à pourvoir aux Galeries Lafayette Haussmann

Les Galeries Lafayette Haussmann, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, recrute 500 personnes pour ses ouvertures dominicales. Un accord a été conclu avec les organisations syndicales. **Frédérique Chemaly**, DRH : « Ce sont 500 CDI à temps partiel, pour travailler les vendredis, samedis et dimanches ou samedis, dimanches et lundis. Ce sont 25 heures travaillées mais payées 32. Sans oublier que le salaire du dimanche est majoré à 100 %, que 75 % du transport est pris en charge et qu'il y a possibilité d'avoir des chèques Cesu pour la garde d'enfants. Nous recherchons principalement dans les métiers de la vente, de la

détaxe, de la conciergerie et des services personnalisés comme les "personals shopper". Il faut des candidats qui aient le sens de l'accueil et qui parlent, éventuellement plusieurs langues car nous accueillons une vingtaine de nationalités différentes parmi nos clients ». Sont également recherchés des pompiers, des électriciens, des infirmiers, des spécialistes de la restauration ou des managers.

[http://www.leparisien.fr/paris-75009/travail-du-dimanche-500-postes-a-pouvoir-aux-galeries-lafayette-haussmann-24-11-2016-6370422.php#xtor=EREC-1481423604----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/paris-75009/travail-du-dimanche-500-postes-a-pouvoir-aux-galeries-lafayette-haussmann-24-11-2016-6370422.php#xtor=EREC-1481423604----)

(Source : www.leparisien.fr du 24/10/2016, Nicolas Maviel)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● François Fillon : "Moi président", les 5 réformes qu'il prévoit

Le 27/11/16, **François Fillon** a gagné les primaires de la droite. C'est donc lui qui se présentera aux élections présidentielles. **Le vote** : François Fillon : 66,5 % ; Alain Juppé : 33,5 %. **Voici cinq réformes que M. Fillon entend mettre en œuvre s'il remportait la présidentielle :**

01)- Réforme du Code du travail. M. Fillon souhaite simplifier le Code du travail, qui serait « réduit aux grands principes ». Il s'agit de renvoyer à l'accord d'entreprise ou à la négociation de branche l'essentiel des dispositions. **Le Point** : « Par conséquent, la notion même de durée hebdomadaire légale du travail serait supprimée, sauf dans la fonction publique qui serait soumise aux 39 heures. Les seuils sociaux seraient drastiquement relevés ». Autres souhaits de M. Fillon : **a)** l'introduction du « contrat de travail unique à droits progressifs », qui impliquerait que les salariés les plus anciens seraient mieux protégés que les dernières recrues ; **b)** l'introduction d'un nouveau motif de licenciements collectifs, celui de « réorganisation ». Un terme volontairement « vague », explique Le Point, qui devrait entraîner « une abondante jurisprudence ». **Le Point** : « Durant quelques années, les entrepreneurs pourront procéder à des licenciements collectifs à peu près à leur guise avant que la chambre sociale de la Cour de cassation ne précise les contours de ce nouveau motif... »

02)- Baisse des charges sur tous les salaires. M. Fillon veut instaurer une baisse des charges généralisée sur l'ensemble des salaires. Le résultat attendu : 40 milliards de baisses de charges pour les entreprises. D'autre part, Il veut instaurer 10 milliards d'allègements sociaux et fiscaux pour les ménages. Enfin, il compte supprimer l'ISF.

03)- Instauration d'une allocation sociale unique. M. Fillon entend fondre les diverses aides publiques en une seule allocation sociale. Le montant de cette allocation serait inférieur à celui du Smic. Le but : encourager la reprise du travail. Pour M. Fillon, cela permettrait ainsi à l'Etat « de faire des économies de gestion et de surveiller la fraude ».

04)- Réécriture de la loi sur le mariage pour tous, en réservant l'adoption plénière aux couples hétérosexuels, en limitant la procréation médicalement assistée aux couples hétérosexuels infertiles et en interdisant la GPA. Il compte également renégocier la Convention européenne des droits de l'homme, estimant que celle-ci n'a pas à interférer sur des sujets sociétaux. **Le Point** : « Il fustige, en effet, l'obligation faite à la France de reconnaître les enfants nés d'une GPA ».

05)- Redonner du « lustre » au référendum sur les choix fondamentaux pour la France, comme l'organisation territoriale de l'Hexagone (dont il veut supprimer deux strates administratives). M. Fillon souhaite aussi mettre en place un gouvernement « commando resserré avec des ministres issus de la société civile et reconnus comme des experts dans leur domaine ».

[http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/primaire-de-la-droite-cinq-idees-a-retenir-chez-francois-fillon-16-11-2016-2083464_1897.php?M_BT=77616227272&m_i=uxOv%2B6vy%2BpJxD_KhdRvtC%2BuzXW9m1EQHEpiqoOs7NvRF8XvKR99iNTQGu5_e9n%2B1rD91WMPc3PNvtfW2fMtuqF%2B6zOeuuk#xtor=EPR-57-\[Push-email\]-20161128](http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/primaire-de-la-droite-cinq-idees-a-retenir-chez-francois-fillon-16-11-2016-2083464_1897.php?M_BT=77616227272&m_i=uxOv%2B6vy%2BpJxD_KhdRvtC%2BuzXW9m1EQHEpiqoOs7NvRF8XvKR99iNTQGu5_e9n%2B1rD91WMPc3PNvtfW2fMtuqF%2B6zOeuuk#xtor=EPR-57-[Push-email]-20161128)

<http://www.lesechos.fr/elections/primaire-a-droite/0211538507442-primaire-a-droite-le-triomphe-de-fillon-en-une-de-la-presse-2046157.php>

(Sources : www.lepoint.fr du 28/11/2016, Emmanuel Berretta, www.lesechos.fr du 28/11/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

LEGISLATION / RAPPORTS DIVERS

● France, portrait social. Insee Références – Editions 2016

→ **Présentation de l'Insee** : « "France, portrait social" s'adresse à tous ceux qui souhaitent mieux connaître la société française. Cet ouvrage transversal de la collection « Insee Références » propose d'abord un éclairage sur les jeunes en France. Trois dossiers analysent de manière approfondie différents aspects de la société française. Une quarantaine de fiches synthétiques, présentant les données essentielles et des comparaisons européennes, complètent ce panorama social ».

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2492313>

(Source : www.insee.fr du 22/11/2016)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr